

NOMENCLATURE – 7.1

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 OCTOBRE 2026

FINANCES
OUVERTURE DES CREDITS PROVISOIRES D'INVESTISSEMENT
POUR L'EXERCICE 2027

Rapporteur : Monsieur Thibault GHEYSENS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20261007-DLB23_07102026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026
Publication : 09/10/2026

Vu l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui organise l'exécution budgétaire jusqu'au vote du budget primitif ;

Considérant qu'en application de cet article, l'exécutif peut, de plein droit, jusqu'à l'adoption du budget primitif, mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;

Considérant qu'il peut également, de plein droit, mandater les dépenses de remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget primitif ;

Considérant en outre qu'il peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, jusqu'à l'adoption du budget primitif ou à défaut jusqu'au 15 avril, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant la nécessité de recourir à cette faculté pour permettre notamment le règlement des fournisseurs et la poursuite des projets d'équipement en cours, dans l'attente du vote du budget ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, à compter du 1^{er} janvier 2027 et jusqu'au vote du budget primitif, ou à défaut jusqu'au 15 avril.

- d'ouvrir les autorisations provisoires de crédits budgétaires 2027, par chapitres, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre / nature	Crédits ouverts au budget 2026	Crédits provisoires 2027 ouverts*
10	50 000 €	12 500 €
10226		12 500 €
20	2 941 261 €	735 315 €
202		27 688 €
2031		586 723 €
2033		10 152 €
2051		110 752 €
204	1 657 800 €	414 450 €
20422		414 450 €
21	11 105 553 €	2 776 388 €
2111		57 216 €
2115		352 097 €
2128		140 839 €
21351		968 883 €
21352		44 012 €
2151		318 837 €
2152		176 049 €
21538		61 617 €
21568		17 605 €
2158		76 581 €
21828		264 073 €
21831		6 162 €
21838		70 419 €
21841		1 056 €
21848		79 222 €
2185		5 281 €
2188		136 438 €
23	23 046 656 €	5 761 664 €
238		1 440 416 €
2313		864 250 €
2315		3 456 998 €
26	- €	- €
27	90 563 €	22 641 €
275		22 641 €
45	159 000 €	39 750 €
4541100		23 382 €
4541113		16 368 €
TOTAL	39 050 833 €	9 762 708 €

* l'autorisation provisoire est donnée par chapitre, de sorte que l'exécutif peut librement effectuer des virements entre articles au sein d'un chapitre.

La commission Finances a émis un avis favorable.

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.**

Pour..... 30

Contre..... 9 (M. Serge DE SCHEPPER, Mme Isabelle COROENNE, Mme Frédérique LAUWERS, Mme Virginie ZAVODSKI, M. Jonathan PONTHEU, M. Bruno CLAVET, Mme Marie MAY, M. Alexis AUDANT et M. Maxime OZOG)

Abstentions..... 0

Le Maire,

Sylvain ROBERT



Le secrétaire de séance,

Pierre-Yves COURCOL

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

Pôle Vie de la Cité –
Accès aux services publics
et ressources internes
Service Gestion des Assemblées

VB/BB

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 8 OCTOBRE 2026

=====

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2026

=====

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 07 octobre, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 30 septembre 2026.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme KAUFMANN, M. GHEYSENS, Mme CORRE, MM. CECAK, OUDJANI, Mmes DAVID, MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes BARBAUT, NION, MM. NYCZ, DAUBRESSE, Mmes ROPERTO, GLEMBA, M. LANNOY, Mmes LAGNIEZ, BRAET, DUPUIS, MM. COURCOL, BILLEBAULT, LOURDEL, WATTIER, Mmes PETERSEN, ESSAIDI, M. DE SCHEPPER, Mmes COROENNE, LAUWERS, ZAVODSKI, MM. PONTHEU, CLAVET, AUDANT, OZOG.

Etaient excusés :

Mme DEGOUGE ayant donné pouvoir à M. LANNOY, M. BOUKERCHA ayant donné pouvoir à M. ROBERT, Mme MAY ayant donné pouvoir à M. CLAVET.

Etait absent : /

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Pierre-Yves COURCOL, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.